

SEDIMAG



SEPTEMBRE / OCTOBRE 2024 - N°349

www.sedima.fr



édito

Pascal DESCHAMPS
Vice-président du SEDIMA

Décarbonation

Les pratiques durables et la séquestration du carbone atmosphérique sont des enjeux primordiaux de nos clients pour décarboner l'agriculture. Les professionnels voient en effet en la décarbonation une solution pour l'agriculture.

Nos gouvernants ont lancé des ateliers, avec l'amont et l'aval de la filière agricole, visant à étudier les pistes possibles, et le SEDIMA ne pouvait être absent des débats. Pourtant il s'agit pour nous de réunions inhabituelles et chronophages, menées par des fonctionnaires loin de nos réalités de terrain. D'où l'importance de notre présence pour leur expliquer les contraintes de nos métiers.

Chacun est au moins d'accord sur le fait que le machinisme agricole est loin d'être le premier facteur de "carbonation" (engrais azotés, élevage, etc).

Nous sommes à un point où personne ne peut affirmer à ce jour que sa solution pour nos matériels sera celle de l'avenir ! Electrification ? Hybridation ? Biométhane ? Sur de nouvelles machines ? Ou en faisant du rétrofit ?

Nous ne sommes qu'au début d'un processus certainement très long qui nous promet des avancées, mais peut être aussi quelques marches arrière.

Je me souviens d'une réunion où nos interlocuteurs avaient déjà entériné l'électrification comme LA solution ! Pourtant, lorsque nous indiquions les niveaux de puissances utilisées, cela devenait simplement incompatible. Ou encore lorsque notre collègue des matériels forestiers étonnait l'assemblée en indiquant que leurs machines pouvaient passer des jours, des semaines, voire des mois, en forêt loin de toute prise de courant....

Vous comprendrez que la route va encore être longue et les solutions proviendront certainement plus de nos constructeurs industriels.

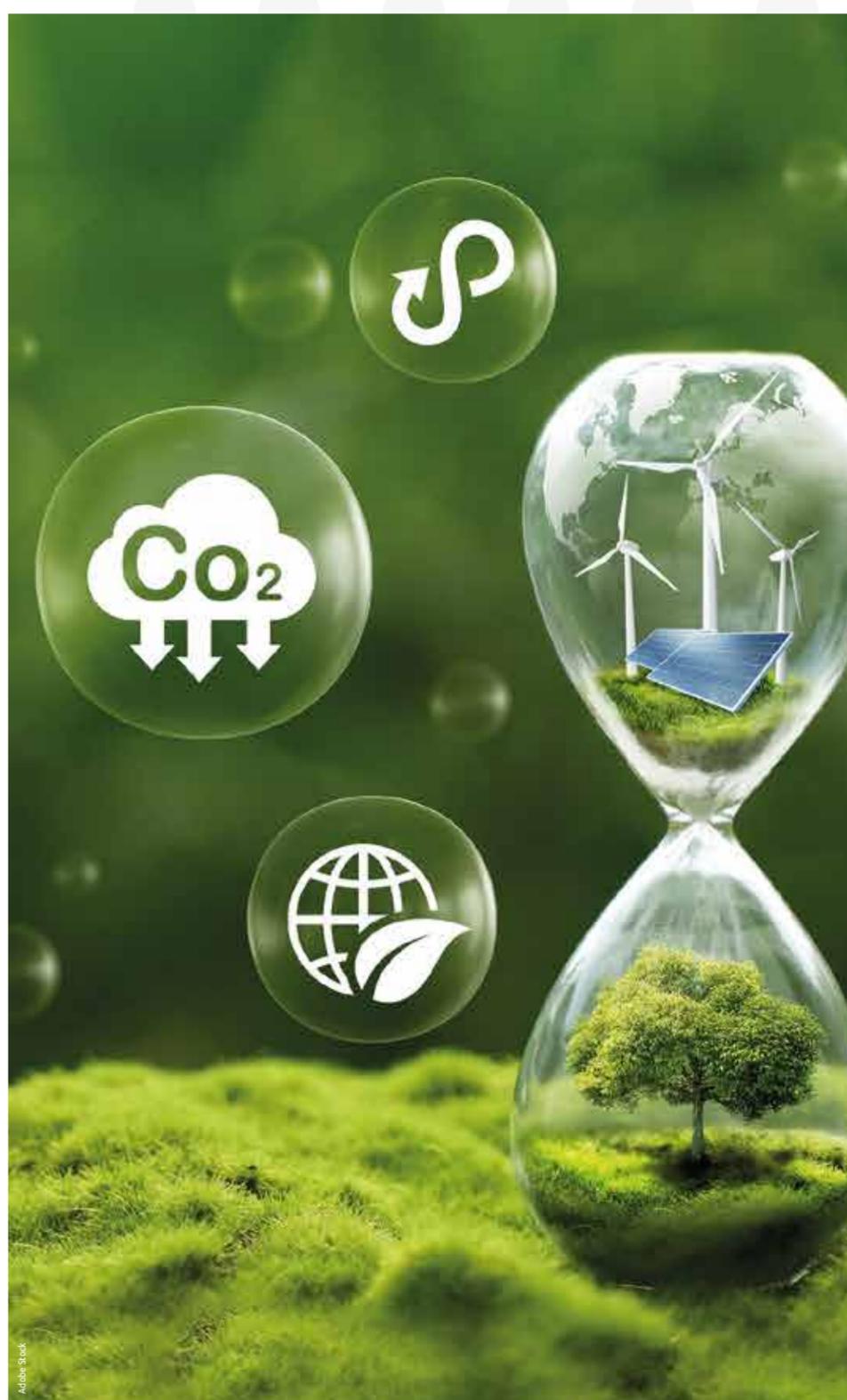
Nous devons être associés à ces débats, puisque nous serons des acteurs majeurs dans la mise en œuvre des solutions applicables sur le terrain, par exemple pour la partie rétrofit.

Mais d'ici là nous pouvons collaborer efficacement, par nos conseils, à l'écoconduite ou à l'optimisation des réglages de nos matériels, déjà une bonne source de décarbonation.

Soyez prêts !

La décarbonation, un enjeu économique et sociétal pour la profession

dossier pages 4 & 5



Notre futur proche ?

Sans attendre les projets que nos gouvernants vont nous imposer, la profession, au sens très large du terme, a anticipé en mettant en place des mesures en matière environnementale, tant pour elle-même que pour ses clients, visant à entrer de manière réelle dans l'ère de la décarbonation. Tous les secteurs et acteurs de la profession sont concernés ! Où en êtes-vous ?

Raphaël LUCCHESI
Directeur de la publication

Sommaire

Feuille de route du 2^e semestre
> Anne FRADIER - Secrétaire Général
page 2

QHSE
> Conduite d'engins :
les formations obligatoires
page 3

Emploi-Formation
> Les compétitions WorldSkills
page 6



250 interfaces avec plus de 50 fournisseurs & constructeurs

Découvrir le catalogue



www.irium-software.com tél. 05 46 44 75 76



L.R.

l'actu des réseaux

Sommet 2024 10 innovations techniques primées !

Malgré un contexte complexe pour le monde agricole, le Sommet de l'Élevage reste un salon très prisé par les professionnels du secteur. Année après année, il est devenu le rendez-vous incontournable en matière d'élevage, de matériels agricoles, d'agrofouritures, de matériels forestiers, mais aussi une vitrine des agriénergies et des nouvelles technologies.

Conférences, ateliers, concours martèlent chaque édition, sans compter le Concours de l'Innovation, une belle opportunité pour promouvoir de nouveaux matériels, services ou techniques. 73 dossiers ont été déposés cette année et le jury, composé d'une quinzaine d'experts du secteur agricole, a sélectionné 10 lauréats dans 4 catégories pour le palmarès 2024.

Machinisme

1 • KRONE

« KroneEasyBalance »
système d'équilibrage automatique sur faucheuse de grande largeur

2 • OLIMAC

« DRAGO GT »
cueilleur à maïs double broyage avec andaineur

Équipement

3 • Institut de l'Élevage, SASU Naudot, Fédér Elevage

« Bov'Adapt »
cage de contention pour une immobilisation sans contrainte

4 • ADICE

« Bal'Cap'Connect »
balance connectée et autonome

5 • BIORET

« Agriaquaclim® »
système de régulation thermique pour matelas à eau

6 • MARÉCHALLE PESAGE

cage de retournement hydraulique pour ovins

Digital

7 • AMAZONE

« MySprayer »
application pour le pilotage de la pulvérisation à distance

Prix spéciaux

8 • MAGSI

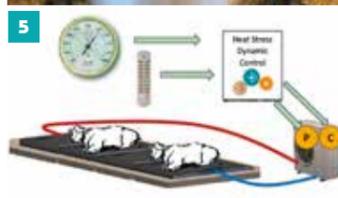
« PushMags »
repousse fourrages - Prix de l'astuce

9 • TAMA

« EZ Web »
solution recyclable de liage pour balles rondes - Prix vert

10 • DE LA CROIX

« Covegerm »
système de germination robotisée - Prix start-up



Second semestre : une feuille de route bien remplie pour SEDIMA !



Anne FRADIER

Secrétaire Général du SEDIMA

Les résultats de notre dernière enquête de conjoncture réalisée en juin (cf. Sedimag 348 d'août 2024) auprès de nos adhérents laissent présager que le second semestre serait complexe : stocks de matériels neufs et d'occasion plus élevés que la normale, donc des besoins de trésorerie plus importants pour les financer dans un contexte inflationniste, qui heureusement est en train de se tasser.

A cette situation déjà compliquée se sont ajoutées d'autres inquiétudes liées aux conditions climatiques exceptionnelles qui ont fortement impacté la qualité et la quantité des récoltes de céréales et de raisin. Si la situation dans l'élevage s'annonçait meilleure, la fièvre catarrhale qui sévit dans certaines régions risque de peser aussi sur les investissements.

Pour nos adhérents espaces verts, la météo a plutôt favorisé leur activité qui avait mal démarré en début d'année et qui se terminera vraisemblablement mieux que prévu. Mais cet état des lieux est à relativiser, car d'un département à l'autre et d'une production à l'autre les situations peuvent être très diverses.

A la situation économique des clients agriculteurs ou espaces verts, s'ajoute un certain attentisme lié au climat politique en France, en Europe et sur les marchés internationaux qui ne sont pas propices à l'investissement.

Chacun se doit donc de suivre avec précision son marché pour adapter son plan de charge à sa propre situation, tout en veillant à bien maîtriser sa trésorerie et surveiller de près ses stocks et sa masse salariale pour les ajuster à son contexte. Chaque adhérent peut se référer à nos enquêtes conjoncture ou ratios pour faire le point sur sa situation et s'appuyer sur l'expertise des pôles juridiques ou économique du SEDIMA.

Pour être à l'écoute de notre secteur professionnel et rencontrer les adhérents, le SEDIMA était présent à Salonvert du 17 au 19 septembre et au Sommet de l'Élevage du 1^{er} au 4 octobre. Nous continuons à œuvrer pour donner de la visibilité aux métiers exercés par les adhérents en étant investis et présents en amont et pendant les WorldSkills, qui ont eu lieu du 11 au 15 septembre à Eurexpo-Lyon, pour soutenir les candidats et toutes les parties prenantes à l'évènement.



ASDM concentre désormais 100 % de ses moyens pour la promotion des métiers de la maintenance des matériels agricoles et espaces verts et sera, à ce titre, présente au Mondial des Métiers du 5 au 8 décembre à Lyon.

Tous ces évènements demandent des moyens. Un grand merci à toutes les entreprises qui continuent à flécher une partie de leur taxe d'apprentissage vers ASDM.

Être présent dans ces salons permet également de promouvoir notre organisation professionnelle en vue de continuer à toujours fédérer plus encore notre profession. Sur ce second semestre, nous sommes mobilisés pour constituer notre dossier de représentativité auprès de la branche. Ce sujet est extrêmement important pour négocier pour nos adhérents des accords qui s'appliqueront à l'ensemble de notre profession. Merci donc à toutes les entreprises de nous retourner leur dossier si ce n'est déjà fait.

Au-delà des salons, l'automne est une période importante pour le SEDIMA car nous aurons le plaisir d'aller à la rencontre de nos adhérents lors de nos réunions régionales. Le planning est établi et le programme, comme chaque année, très nourri. Mais nous avons aussi prévu des temps d'échanges plus importants entre les adhérents.

Nous organisons aussi le « Dealers' Day SEDIMA de l'Espace Vert » le 11 décembre 2024. Au cours de cette journée, nos adhérents espaces verts pourront se retrouver et l'ordre du jour sera consacré à 100 % à leur métier.

Notez bien les dates dans vos agendas (cf. page 3) et ne loupez pas ce temps unique où, en une seule journée, vous pourrez être au fait de l'actualité et prendre connaissance des outils et actions sur lesquels les élus, en lien avec les permanents, travaillent pour faciliter votre quotidien et anticiper les évolutions en cours dans nos secteurs professionnels.

Sur ce second semestre, nous préparons aussi notre Congrès électif et la Convention Nationale des Agroéquipements avec AXEMA. Ce sera les 3 et 4 avril 2025 à La Baule et nous espérons que vous serez nombreux pour cet évènement convivial.

Cette fin d'année s'annonce complexe pour la profession, voire pour la filière, mais son avenir reste prometteur.

Tous les permanents sont à votre disposition pour vous apporter soutien, informations et expertises. N'hésitez pas à les contacter !

JPH CONSULTING & PARTNERS

Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture
France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS

- Directeur SAV - Ouest, Nouvelle Aquitaine
- Inspecteurs techniques - plusieurs postes
- Technicien support - Grand Est, Franche Comté
- Technicien SAV - export AFME
- Techniciens SAV agri ou TP - plusieurs postes
- Techniciens agri de précision - plusieurs postes
- Directeur de filiale - France
- Chef des ventes tracteurs, Chef des ventes machines
- Inspecteurs commerciaux - plusieurs postes
- Commercial sédentaire - export
- Commerciaux agri de précision - plusieurs postes
- Chefs produit tracteurs, machines, pièces

POUR LES CONCESSIONNAIRES

- Directeurs technique SAV - Ouest, Sud-Ouest
- Chefs d'atelier - plusieurs postes
- Technicien SAV - export AFME
- Techniciens atelier et itinérant - plusieurs postes
- Tech SAV ou agri de précision - plusieurs postes
- Directeurs de concession - Nouvelle Aquitaine
- Directeurs cciaux - Hts de Fr, Gd Est, Nouvelle Aquitaine
- Chef des ventes - Hauts de France, Bourgogne, Sud Ouest
- Commerciaux matériels - plusieurs postes
- Commerciaux agri de précision - plusieurs postes
- Directeur pièces & magasins - Sud Ouest
- Responsable de magasin & magasinier - plusieurs postes

Plus d'offres sur <https://www.linkedin.com/in/jeanpaulpapillon>
Envoyer CV à jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

Conduite d'engins : tour d'horizon des formations obligatoires

Dans le cadre de son activité, un salarié d'une concession peut être amené à conduire différents engins. Que ce soit un tracteur, un poids lourd, un chariot élévateur, une grue sur camion... La conduite de ces équipements n'est pas anodine et nécessite une ou plusieurs formations. Entre le Code du travail et le Code de la route, faisons un petit tour d'horizon des formations obligatoires en fonction du matériel.

I - Conduite des matériels agricoles : attention à la vitesse d'homologation

Depuis le 8 août 2015, il est légal de conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 km/h* avec le simple permis B, c'est-à-dire le permis « voiture ».

(cf. QR code 1 : conduite des matériels agricoles)

Attention ! Ceci concerne le Code de la route. Le Code du travail impose toujours d'être formé pour conduire tous matériels automoteurs.

Pour les matériels homologués à plus de 40 km/h, c'est le cadre général qui s'applique à savoir le permis en fonction du PTAC du matériel.

II - Conduite des poids lourds (FIMO et FCO)

Les conducteurs, même occasionnels, de véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de PTAC doivent être titulaires, en plus du permis C ou CE, d'une Formation Initiale Minimum Obligatoire, FIMO de 140 heures. Ces conducteurs devront suivre à l'échéance de la validité de leur attestation, une Formation Continue Obligatoire (FCO) de 35 heures et ainsi de suite tous les 5 ans.

(cf. QR code 2 : formation des chauffeurs et conducteurs)

III - Conduite des appareils de levage : le CACES

Au sens de l'article R.4323-55 du Code du travail, la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes doit être réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. En outre, la conduite de certains équipements, comme le chariot élévateur et la grue auxiliaire

de chargement de véhicules, est subordonnée à la délivrance par le chef d'entreprise d'une autorisation de conduite.

Cette formation peut être dispensée au sein de l'établissement en interne par des formateurs compétents appartenant ou non à l'entreprise, ou par un organisme de formation spécialisé qui délivre un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES). Ce choix est de la responsabilité du chef d'entreprise.

Depuis 2012, pour la Cour de cassation, en cas d'accident du travail, s'il y a le moindre doute pesant sur l'employeur quant au contenu de la formation dispensée au salarié, la responsabilité de l'employeur sera retenue et la faute inexcusable de ce dernier pourra être engagée.

(cf. QR code 3 : Conduite des engins de levage)

IV - Conduite des véhicules légers avec remorques : quid des permis ?

Avec la réforme du remorquage de 2013, c'est finalement le cumul des PTAC (véhicule tracteur et remorque) qui est pris en compte pour déterminer la catégorie de permis ou la formation. Le remorquage doit se faire en respectant 4 grands principes qui s'appliquent systématiquement.

> Le poids réel de la voiture ne doit pas dépasser son PTAC (case F2 du certificat d'immatriculation).

> Le poids réel de la remorque ne doit pas dépasser le PTAC de la remorque (case F2).

> Le poids réel de l'attelage, c'est-à-dire de l'ensemble du véhicule tracteur, de la remorque et de son chargement ne doit pas dépasser le PTRAC du véhicule tracteur (case F3).

> Le poids réel de la remorque ne doit pas dépasser plus de 30 % du poids réel du véhicule tracteur.

Ainsi pour connaître le PMA (Poids Maximal Autorisé) d'un attelage, il faut :

> additionner les PTAC du tracteur et de la remorque,

> comparer le résultat au PTRAC.

Le PMA est la plus petite de ces deux valeurs. (cf. QR code 4 : Conduite des véhicules hors matériels agricoles)



*Il s'agit de la vitesse d'homologation du matériel et non de circulation. Cette information est indiquée sur le certificat d'immatriculation du matériel au niveau de la sous-catégorie relative à la vitesse maximale par construction : « a » pour une vitesse inférieure ou égale à 40 km/h et « b » pour une vitesse supérieure à 40 km/h.

La réglementation prévoit que tout véhicule (y compris des véhicules à remorque) affecté au transport routier de marchandises, dont le Poids Maximal Autorisé (PMA) dépasse 3,5 tonnes, doit être équipé d'un tachygraphe.



SEDIMAG

Le support exclusif des réseaux de distribution du machinisme agricole, des espaces verts et des métiers spécialisés.

LA BONNE CIBLE POUR PROMOUVOIR VOS PRODUITS ET SERVICES !

format, tarifs, parutions et contact



l'agenda de septembre

CPNE*

Commission Patronale
Commission Sociale
Bureau Exécutif
Commission Paritaire
Commission Elevage
Worldskills (Lyon)
Salonvert (Saint-Chéron)

* Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Raphaël LUCCHESI
Rédactrice en chef : Laurence ROUAN
Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88
Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat
LinkedIn@sedima-syndicat
Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL SEPTEMBRE / OCTOBRE 2024 - ISSN 1259-069 X

Calendrier des Fédés 2024



Du 5 novembre au 4 décembre prochains auront lieu les réunions de fédérations du SEDIMA.

Inscrivez-vous à ces temps forts qui apportent, aux dirigeants et à leurs collaborateurs, des informations sur les sujets d'actualités de la profession.

DATES	FÉDÉRATIONS
5 novembre	Limousin-Auvergne
6 novembre	Rhône-Alpes
13 novembre	Lorraine-Alsace
14 novembre	Bourgogne Franche-Comté
19 novembre	Nord-Picardie & Champagne-Ardennes
21 novembre	Centre & Ile de France
26 novembre	Bretagne
27 novembre	Pays de la Loire
28 novembre	Normandie
3 décembre	Midi-Pyrénées & Méditerranée
4 décembre	Aquitaine & Poitou-Charentes

Événements à venir

Promotion des métiers

Mondial des Métiers du 5 au 8 décembre
Eurexpo - 69 Lyon

Convention nationale des Agroéquipements et des Espaces verts

La Baule (44)
les 3 et 4 avril 2025
Une manifestation organisée par SEDIMA et AXEMA

La décarbonation, un enjeu économique et sociétal pour la profession

A l'instar de nombreux pays participant à la conférence des Nations Unies (COP26), l'Union Européenne et la France se sont engagées dans une démarche de décarbonation. La France vise en effet, à l'horizon 2050, la neutralité carbone. Mais qu'est-ce que la décarbonation et qu'implique-t'elle pour la profession ?

Au travers de ces propos introductifs et par le prisme des témoignages des présidents des commissions métiers spécialisés du SEDIMA (Elevage, Espaces Verts, Viti-Vini), ce dossier du Sedimag a pour objet de lever le voile sur un sujet d'actualité où changement climatique, crise énergétique et économique sont au cœur des préoccupations.

Qu'est-ce que la décarbonation ?

Elle concerne l'ensemble des mesures qui permettent à un état, un secteur d'économie, une entreprise, de réduire son empreinte carbone, à savoir ses émissions de gaz à effet de serre (GES), dioxyde de carbone (CO₂) et méthane (CH₄).

Les solutions

La décarbonation repose sur 5 piliers tendant à réduire la consommation d'énergie : l'efficacité énergétique (chauffage, éclairage, veille des appareils digitaux, gestion de la mobilité...), l'électrification industrielle, les carburants, les matières premières et les sources d'énergie à faible teneur en carbone (solaire, éolien, hydraulique, géothermie, gaz naturel, biogaz, hydrogène...), le captage et le stockage du carbone.

Qui est concerné par la décarbonation ?

Avec la loi « Elan » de 2018 et le décret « Eco Energie Tertiaire » de 2019, de nouvelles obligations sont entrées en vigueur depuis fin 2022. Elles imposent une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire dont la surface de plancher est égale ou supérieure à 1 000 m².

Les activités liées à la distribution et réparation des matériels agricoles font bien partie du secteur tertiaire, y compris l'atelier et le magasin de stockage de pièces.

Quels sont les obligations et objectifs ?

Les entreprises concernées doivent déclarer annuellement leurs consommations (électricité, gaz, fioul...) sur la plateforme Operat de l'ADEME (<https://operat.ademe.fr>).

Sedimag a posé la même question aux distributeurs interviewés : « En faveur de la décarbonation, avez-vous mis en œuvre au sein de votre entreprise de nouveaux process ? Et proposez-vous dans cette optique à vos clients des produits ou services spécifiques ? »

Œuvrer pour notre planète avec la REP ABJ*



Julien FREDON

Président du groupe Espaces Verts du SEDIMA



» L'épisode de sur-inflation du coût de l'énergie depuis 2 ans fait bouger les lignes de façon évidente. Même au sein de nos entreprises spécialisées en matériels espaces verts, qui sont plutôt de taille moyenne, le sujet de l'empreinte carbone est présent. Au SEDIMA, nous encourageons tous les distributeurs à y réfléchir, notamment par le biais de la RSE qui conduit à prendre en considération dans la gestion d'entreprise les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ce sont des thèmes porteurs, qui ont du sens, d'abord auprès de nos clients, mais aussi auprès des jeunes que l'on souhaite voir s'intéresser à nos métiers.

La décarbonation cela passe par des petits gestes et actions du quotidien, comme par exemple le remplacement des ampoules par des modèles basse consommation, la formation de nos salariés à l'éco-conduite pour mieux intégrer le fait qu'utiliser un frein moteur plutôt qu'un frein pédale ou réduire sa vitesse de 10 km/h sont sources d'économies de carburant et d'émission de CO₂, ou encore la gestion optimale du chauffage dans nos structures.

Pour ce qui est du parc de véhicules, c'est encore compliqué d'opter pour du tout électrique alors que la majorité de notre travail se

situe en zone rurale, où il n'y a pas toujours de bornes rechargeables.

Au niveau des produits, cela fait plus d'une décennie que la part de marché de l'électrique et des produits à batterie ne cesse d'augmenter, que ce soit à destination des professionnels ou des particuliers. Performants en termes de puissance, qualité de travail, autonomie, leurs résultats sont aussi efficaces qu'avec des matériels thermiques. Plus d'huiles moteur, plus de carburant, le maniement est facile et les batteries sont de plus en plus légères.

Depuis quelques années sont apparues des tondeuses autoportées électriques gros volume, les batteries sont positionnées à l'arrière de la machine permettant de tondre des hectares sur une journée. Le marché de l'électrique est loin d'être tari. Cela nous a conduit cependant à adapter nos forfaits main d'œuvre atelier. Certes la machine thermique requiert du temps de travail et des pièces à changer, alors que c'est l'inverse pour le matériel électrique. Mais in fine l'écosystème est tout aussi rentable, car les clients qui possèdent un robot de tonte font beaucoup plus souvent une visite d'entretien annuel, alors que c'est tous les 4/5 ans pour les propriétaires de tondeuses autoportées.

Maintenir en vie les produits préserve les ressources de notre planète et contribue à œuvrer pour la sobriété énergétique. Ainsi la filière espaces verts s'est inscrite depuis 3 ans dans la REP ABJ* suite à la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire). Cette filière française collecte, trie, réemploie et recycle les articles de bricolage et de jardin usagés pour leur donner une seconde vie. Elle est financée par l'éco-participation sur les produits neufs.

Sur l'ambiance économique du marché Espaces Verts, Julien FREDON précise « Il est globalement satisfaisant puisque cette saison aura été relativement bonne pour la majorité des adhérents du SEDIMA, permettant à certains de diminuer un niveau de stocks encore élevé en début d'année. »

*Responsabilité élargie du producteur pour les articles de bricolage et de jardin (cf. Sedimag 343 de novembre/décembre 2023)

Julien FREDON est directeur de la concession Crosnier. Spécialisée dans le matériel d'espaces verts, elle se situe dans le département des Yvelines (78) et compte 45 salariés.

Sobriété énergétique : les gestes simples



Gestion au quotidien dans les entreprises

- Fermer les ouvrants des zones chauffées (portes des ateliers)
- Maintenir 19° dans les bureaux
- Eteindre l'éclairage intérieur des locaux inoccupés
- Eteindre les écrans et les ordinateurs non-utilisés
- Eviter de recharger les batteries (véhicules, chariots) entre 8 h - 13 h et 18 h - 20 h

Gestion de la mobilité

- Favoriser le covoiturage
- Privilegier les transports en commun plutôt que la voiture
- Regrouper les déplacements
- Prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets de moins de 4 h

La décarbonation nous rapproche totalement de la démarche RSE*



David RULLIER

Président de la commission Viti-Vini du SEDIMA

En installant des panneaux solaires de toiture ou des ombrières, nous pourrions protéger les voitures de nos collaborateurs, notre parc occasion, recharger nos véhicules électriques via des bornes et devenir autonomes pour chauffer ou refroidir nos bâtiments.

Nous sommes au début de la décarbonation, il y a tout à faire. Mais cela nous rapproche de nombreux points de la RSE. D'ailleurs je suis en pleine réflexion sociétale sur le label SEDIMA RSE LUCIE. Hélas, pour l'heure, la crise viticole accapare une bonne partie de notre temps et énergie.

Sur la conjoncture économique, David RULLIER indique : « S'il y a bien un secteur agricole en crise aujourd'hui, c'est celui de la viticulture. Qu'il s'agisse du Bordelais, des Charentes, du Languedoc- Roussillon et de la Provence où le Groupe Rullier est présent : aucun de ces secteurs n'est indemne. Certains connaissent une crise structurelle, d'autres une crise conjoncturelle, l'ambiance chez les viticulteurs est maussade et la visibilité sur l'avenir complexe. »

* Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (cf. Sedimag 345 février/mars 2024)

Fondé il y a plus de 70 ans, le Groupe RULLIER est dirigé par David et Simon RULLIER, troisième génération de l'entreprise familiale. Spécialiste de la viti-viniculture et des espaces verts, le groupe compte plus de 200 collaborateurs répartis sur 17 sites sur un secteur géographique large allant des Charentes au sud Provence, en passant par le Bordelais (fief historique de l'entreprise) et le Languedoc-Roussillon.

» Nous sommes des distributeurs, nous n'avons pas de machines-outils, de salles de peinture, etc. L'enjeu n'est pas celui d'un industriel. Nos consommations électriques sont contenues comparé à l'industrie. Cependant, nous nous devons de réfléchir à des mesures d'économies énergétiques et, au sein du Groupe Rullier, nous travaillons sur 3 axes.

Premièrement, nous nous concentrons sur la réduction énergétique. Nous sommes dans un processus de relamping de l'ensemble de nos 17 bases en passant aux leds. Nous remanions l'ensemble des toitures de nos bâtiments et effectuons des travaux d'isolation quand cela est nécessaire. Nous avons également adopté des systèmes chaud/froid réversibles pour les bureaux et les ateliers. Enfin, nous menons une étude pour passer graduellement notre flotte de 120 véhicules, essentiellement diesel, au tout électrique.

Deuxièmement, nous proposons à nos clients uniquement des produits qui intègrent des évolutions moteurs à faible émission de CO₂. Ce qui est d'ailleurs le cas de la plupart des tractoristes. Nous distribuons aussi des robots viticoles, notamment les enjambeurs électriques Vitibot. Il est heureux de voir que le secteur de la viticulture a été avant-gardiste en la matière. L'offre est naissante, mais nous nous devons de pouvoir répondre à une demande environnementale et moins énergivore de notre clientèle.

Troisièmement, nous avons créé la société Rullier Energies. Dans ses objectifs, elle va étudier et gérer la couverture photovoltaïque des bâtiments et terrains. Cela peut représenter jusqu'à 11 ha de surface couvrable pour le Groupe Rullier. Notre budget électricité annuel est de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Nous poursuivons nos efforts pour influencer positivement sur l'empreinte carbone

» Souvent pointé du doigt pour des installations énergivores émettrices de gaz à effet de serre, le monde de l'élevage bovin et lait s'est engagé depuis déjà de nombreuses années à remplacer ses matériels thermiques par de la robotique et de l'électrique pour réduire de façon conséquente sa consommation de CO₂. D'après une enquête de l'IDELE* menée au printemps 2023, 92 % des éleveurs de bovins laitiers possèdent en moyenne 6,6 matériels connectés par élevage (capteurs embarqués pour la détection des chaleurs, monitorings d'alimentation, détecteurs de vèlages, systèmes de géolocalisation en bâtiment...). Concernant la robotique, 31,4 % sont équipés de robots de traite, 22,7 % de robots râcleurs de lisier et 13,8 % de robots repousse-fourrages. 56,2 % ont des distributeurs automatiques de concentré, 32,4 % des portes de tri et 14,5 % des distributeurs automatiques d'alimentation.

Ainsi pour les éleveurs, l'automatisation et l'équipement de leurs bâtiments (toiture photovoltaïque, chauffe-eau solaire par exemple) sont aujourd'hui des critères d'achat qui tendent vers la décarbonation.

Au niveau des distributeurs, le recyclage des matières premières et les économies d'énergie sont un premier pas vers la décarbonation. Si le camion SAV électrique semble un objectif difficile à atteindre de par le nombre de kilomètres quotidien à effectuer et le temps de recharge, chaque entreprise s'évertue à son niveau à des efforts pour influencer positivement sur l'empreinte carbone : isolation des structures, panneaux solaires sur les toitures, co-voiturage inter-entreprises pour optimiser les déplacements, sensibilisation des salariés aux économies de carburant et d'électricité (en particulier dans les bureaux et ateliers), démarche volontaire de tri des bidons avec Adivalor, ou encore recyclage des tuyaux et manchons en silicone et caoutchouc.

A propos du marché Elevage, Martine CHABANNE confie « Côté distributeurs, l'activité est plutôt sereine et même positive. Cependant de nouveaux facteurs (fièvre catarrhale ovine, maladie hémorragique épizootique, annonce par Lactalis d'une baisse des volumes de collecte de lait) incitent à être vigilants sur notre gestion. »

* Institut de l'Elevage



Martine CHABANNE

Présidente de la commission Elevage du SEDIMA

La société Charles CHAPUIS compte 4 bases dont 1 dédiée à l'activité traite. Avec ses 70 salariés, elle rayonne sur la Haute-Loire (43), le Puy-de-Dôme (63), une partie de la Loire (42), de la Lozère (48) et de l'Ardèche (07).



À VOS CÔTÉS DEPUIS 30 ANS

POUR FAIRE AVANCER L'AGRICULTURE

DEPUIS 30 ANS, AGILOR VOUS ACCOMPAGNE POUR LE FINANCEMENT
DE VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE AVEC UNE SOLUTION SIMPLE ET ADAPTÉE.


by


Document à caractère publicitaire.
Offre de financement d'achat de matériel agricole d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participative, prêteur. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit-bail ou de location financière par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participative, financé par Lixtal, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - Société anonyme au capital de 10 277 663,23 € - Siège social : 12, place des États-Unis - CS 30002 92548 Montrouge Cedex - France - 652 059 078 RCS Nanterre - Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées.
4605 - 01/2024 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 773 € - 784 801 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images

Le SEDIMA à la 47^e édition des WorldSkills



Cette compétition, qui fait suite aux sélections régionales puis nationales, s'est tenue du 11 au 14 septembre à Eurexpo Lyon (69) ! Dans l'espace « Maintenance des matériels », 15 compétiteurs, venus du monde entier, ont tout donné pour remporter une médaille !

Le français **Johan BELLEVAIRE** a obtenu une médaille d'argent aux côtés du suisse **Cédric LANG**, médaillé d'Or, et de la danoise **Birgitte BRUNSGAARD**, médaillée de bronze.

Le jeune français a suivi un BTS TSMA (techniques et services en matériels agricoles) au lycée professionnel de Narcé (49). Passionné de machines agricoles depuis sa plus tendre enfance, il a grandi au sein de l'entreprise familiale et possède, à 20 ans, un mental d'acier. Il a été accompagné par Bruno MONGLON, professeur en maintenance des matériels agricoles au lycée professionnel de Neuvic d'Ussel (19), expert mondial WorldSkills et préparateur de l'équipe de France.

Le Président de la commission Formation du SEDIMA, Bertrand COLINET, s'est entretenu avec les différents experts internationaux pour échanger sur les problématiques liées à la formation.

En collaboration avec l'OPCO EP, le SEDIMA a animé un quizz technique interactif sur les nouvelles technologies : une opération réussie qui a permis d'identifier des jeunes avec une appétence mécanique et les inciter à rejoindre la profession.

Un remerciement spécial à tous les experts et aux professionnels qui ont aidé à la préparation des jeunes compétiteurs en mettant du matériel à disposition !

WorldSkills régionales : inscrivez un jeune aux compétitions 2024-2025 !

Les inscriptions aux compétitions régionales WorldSkills « Maintenance des matériels » sont encore ouvertes pour certaines régions ! Si vous avez identifié un jeune apprenti ou un salarié talentueux dans votre entreprise, il est temps de le valoriser en lui proposant de participer à cette prestigieuse compétition.

Deux conditions sont nécessaires :

- > avoir moins de 23 ans à la date de la compétition mondiale en 2026,
- > remplir le formulaire d'inscription, avant la date limite de votre région, sur le site worldskills-France.org

Agenda des WorldSkills 2024-2027

- > octobre 2024 - mars 2025 : compétitions régionales en France
- > septembre 2025 : finale nationale à Marseille*
- > 2026 : compétition mondiale à Shanghai (Chine)
- > 2027 : compétition européenne (EuroSkills) à Düsseldorf (Allemagne)

**Le meilleur compétiteur sera qualifié pour la compétition mondiale, le second pour les EuroSkills.*

Prenez la main sur votre espace client entreprise !

Nous vous proposons un espace dédié pour vous accompagner au quotidien.

Sécurisé

Un espace privé et sécurisé pour effectuer vos démarches en ligne

Simple

Une interface claire et intuitive pour simplifier la lecture de vos informations

Utile

Une ressource indispensable pour consulter vos données et vos actualités

Multi-support

Un affichage sur ordinateur, tablette et smartphone pour s'adapter à votre situation

Comment s'inscrire ?



AG2R LA MONDIALE

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance